

Rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique

2004/2215(INI) - 06/07/2005 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 573 voix pour, 19 contre et 32 abstentions le rapport d'initiative de Mme Ermine **BOZKURT** (PSE, NL) sur le rôle des femmes en Turquie, le Parlement se rallie à la position de sa commission au fond et estime que les droits des femmes devraient être au centre des négociations avec la « Turquie ».

Les droits des femmes et l'égalité des genres sont une partie intégrante de l'acquis communautaire et la Turquie doit accepter intégralement cet acquis dans le cadre du processus d'adhésion à l'UE, non pas seulement en modifiant la législation ou en la transposant en droit national mais également en l'appliquant dans la pratique, y compris dans les régions du sud-est kurde.

Le Parlement souligne le rôle crucial de la société civile turque et son soutien aux récentes réformes législatives. La classe politique dans son ensemble, ainsi que les médias et les communautés religieuses turques doivent unir leurs efforts pour favoriser les changements démocratiques.

Parmi les autres préoccupations relevées dans le Parlement, on peut citer la participation politique des femmes en Turquie, qui reste faible (le Parlement turc ne compte que 4,4% de femmes, un pourcentage qui tombe à 1% des représentants des assemblées locales). Le Parlement suggère que les partis politiques revoient leurs structures de parti et adoptent des stratégies adéquates pour parvenir à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes dans les assemblées élues, notamment des mesures positives telles que les quotas.

Des mesures concrètes devraient également être prises afin de favoriser l'éducation des femmes et des jeunes filles et pour favoriser l'emploi et la formation professionnelle des femmes.

La violence à l'encontre des femmes doit également être rejetée avec la plus grande fermeté. Le Parlement en appelle au gouvernement turc pour prendre les mesures qui s'imposent afin de protéger les femmes, par exemple un meilleur accès aux soins de santé et au soutien et à la protection juridique. Selon les ONG opérant en Turquie, la quasi-totalité des femmes vivant dans les zones moins favorisées d'Ankara ont subi des violences domestiques en 1995, tandis que 88% des 1.259 femmes interrogées entre 1990 et 1996 déclaraient vivre dans un environnement violent. Le Parlement condamne également les violences policières à l'égard des femmes ainsi que les mariages forcés.

Dans ce contexte, le Parlement demande que les crédits accordés aux ONG situées en Turquie bénéficient de financements suffisants dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme pour la période 2007-2013 et que ce pays participe au programme DAPHNE II visant à combattre la violence à l'égard des femmes.